

Thématique : Prévenir la récidive

Action	Objectifs	Public	Repérage	Moyens - outils -	Partenaires physiques et financiers	Évaluation	Difficultés identifiées dans la mise en œuvre de l'action.	Conseils
<p>Modules de citoyenneté en direction des personnes majeurs placés sous main de justice (peuvent être développés dans le cadre d'un TIG, de l'exécution de toutes mesures privatives ou restrictives, d'un stage de citoyenneté sous le contrôle du procureur dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites.</p>	<p>Amener la personne condamnée à une réflexion sur les conséquences de ses actes, sur son rapport à la loi et sur sa place dans la société en tant que citoyen. Action qui permet l'échange avec différents acteurs institutionnels ou non</p>	<p>Jeunes de 18 à 25 ans, condamnés, primo-délinquants ou déjà inscrits dans un parcours délinquant, en milieu ouvert ou fermé, qui ont commis des actes d'incivilités, de violences urbaines ou de dégradations de biens publics.</p>	<p>Suite aux entretiens individuels menés par les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP), les personnes sont positionnées sur l'action en fonction de leur profil et de leur situation pénale.</p>	<p>Service pilote : SPIP - 1 ou 2 référents identifiés au sein du SPIP. Il peut y avoir un animateur de l'association prestataire, et si le programme comprend une formation au PSC1, un formateur dédié.</p>	<p>Administration pénitentiaires FIPD Moyens de droit commun relevant de l'État et des collectivités territoriales.</p>	<p>Bilan à chaque fin de session et un bilan annuel avec l'association prestataire. Retour des stagiaires en suivi individuel en leur CPIP référent.</p>	<p>Restriction du nombre de modules de citoyenneté mis en place de part la disponibilité des financements et du nombre de personnes pouvant entrer dans le dispositif. Obtenir l'adhésion du jeune</p>	<p>Il est préférable que les référents soient identifiés au sein du SPIP (cadre ou CPIP) - S'assurer du volontariat des bénéficiaires.</p>